OBJET : Prise d'acte de la démission d'un conseiller communal.

COMMUNE DE Bernissart
Province de Hainaut - Arrondissement d'Ath

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 10 novembre 2026

Présents : MM VANDERSTRAETEN R., Bourgmestre ;
DELPOMDOR D., KELIDIS M., MONNIEZ C., CANGE S., HOSLET G., Echevins

SAVINI A-M., MARIR K., WATTIEZ F., CIAVARELLA S., MEUNIER Q.,DELGUSTE B., CORNELIS A., HENRARD J., LAURENT L., de DUVE C., LEMAIRE V., BELIN C., MARDENS T., LIENARD A., Conseillers communaux

BILOUET V., Directrice Générale

LE CONSEIL COMMUNAL,

Délibérant en séance publique;

Vu l'article L 1122-9 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation spécifiant que :

« *La démission des fonctions de conseiller est notifiée par écrit au conseil, lequel l'acte lors de la première séance suivant cette notification .*
La démission prend effet à la date où le conseil l'acte. Lorsque la démission est actée par le conseil communal, elle ne peut plus être retirée»

Vu le mail du 16 octobre 2026 par lequel Monsieur Nicolas Dejaeghere, conseiller communal du groupe politique Ecolo présente sa démission de ses fonctions de conseiller communal ;

PREND ACTE

de la démission de Monsieur Nicolas Dejaeghere de ses fonctions de conseiller communal.

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale, Le Bourgmestre,

Administration Communale de BERNISSART (Ht) - L'UNION FAIT LA FORCE

Véronique BILOUET Roger VANDERSTRAETEN

Wallonie picarde
acteur de l'eurométropole lille kortrijk tournai